



## PLANNING PREVISIONNEL DES APPELS DE FOND

Les appels de fonds se font de la manière suivante :

- à la réservation.....	3 000 €
- 30%-3 000 € du prix à la signature Notaire.....	1 <sup>er</sup> Tr 2018
- 5 % aux fondations achevées.....	3 <sup>ième</sup> Tr 2018
- 15 % du prix au plancher bas 1 <sup>ER</sup> étage .....	4 <sup>ième</sup> Tr 2018
- 10 % du prix au plancher bas 2 <sup>ème</sup> étage.....	1 <sup>er</sup> Tr 2018
- 10 % au hors d'eau.....	3 <sup>ième</sup> Tr 2019
- 10 % au hors d'air.....	3 <sup>ième</sup> Tr 2019
- 10 % à l'achèvement des cloisons.....	4 <sup>ième</sup> Tr 2019
- 5 % à l'achèvement.....	1 <sup>er</sup> Tr 2020
- le solde du prix, soit 5 %, payable lors de la remise des clés de l'appartement, .....	soit 1 <sup>er</sup> Tr 2020

**Les dates ci-dessus sont prévisionnelles et ne tiennent pas compte des causes légitimes de prorogation de délais (intempéries, cas de force majeur,...). Les appels de fonds sont justifiés par les attestations du maître d'œuvre certifiant que le stade d'avancement du chantier est réalisé.**